



Quand une histoire fait psytt !

DÉRAPAGE

Aurec-sur-Loire (43) – Affaire Peyvel

La muselière psychiatrique a craqué !

L'histoire de Pierre Peyvel, héritier d'une honorable famille de négociants en vins et boissons d'Aurec-sur-Loire (43), a déjà fait l'objet d'un long article publié dans La Galipote N°123.

À l'époque, notre homme avait été interpellé au petit matin, dans une chambre d'hôtel d'Orléans, par les gendarmes de Monistrol-sur-Loire (43). Il venait d'y passer la nuit avec ses deux fillettes, alors qu'il regagnait la Normandie où il résidait en famille depuis qu'il avait quitté la Haute-Loire suite à des ennuis d'ordre politique, familial et professionnel.

Cette interpellation, justifiée par l'inscription de dénonciations à l'encontre de l'État et du maire d'Aurec sur les murs de bâtiments lui appartenant situés sur la commune, se traduisit immédiatement par son internement à l'hôpital psychiatrique du Puy (le troisième!). Et ce, alors que ses filles, ramenées elle aussi à Monistrol, se voyaient confiées à un tiers avant de pouvoir retrouver leur mère. Une procédure expéditive, pour le moins surprenante, si l'on considère qu'il est tout de même inhabituel de voir les gendarmes d'un département éloigné d'un autre intervenir dans celui-ci pour un motif aussi bénin.

Lors de la publication de ce précédent article, Jean Coulardeau, qui en était le rédacteur, écrivait concernant cet internement notifié par arrêté préfectoral: «*Remarquons que depuis, les conditions de l'enfermement d'office se sont aggravées. Par conséquent, la prochaine privation de liberté pourra être plus longue*»...

Propos ô combien prémonitoire puisque, quelques semaines plus tard, Pierre Peyvel, de passage à Aurec, se voyait convoqué à la gendarmerie au motif de quelques menues initiatives nouvelles, jugées déplacées et provocatrices. S'en suivit un examen psychiatrique in vivo, puis, le 26 juillet 2011, un nouvel internement en l'hôpital Sainte-Marie du Puy-en-Velay pour quérulence et délire de persécution... Mais cette fois, sa privation de liberté se prolongea durant 28 mois! De fait, ce n'est que le 3 décembre dernier que Pierre Peyvel a été autorisé à quitter l'établissement. Rapport de cause à effet?... Un mois auparavant, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand avait annulé plusieurs des arrêtés municipaux et préfectoraux ayant conduit à ses internements successifs en hôpital psychiatrique.

Une décision qui jette une lumière crue et sans équivoque sur l'affaire, d'autant qu'aucune des autorités concernées n'a souhaité la contester en appel.

Petit rappel d'une affaire qui remonte à 2008. Père: gaulliste, tendance RPR/UMP; mère: fille d'immigré yougoslave venu travailler dans les mines près de Saint-Etienne, plutôt de Gauche... Pierre Peyvel, en digne successeur de son père y compris dans le négoce du vin, décide de s'investir dans la vie publique en prenant sa carte à l'UMP.

adversaire contre lui.

Et de fait, tout se passe comme convenu. Cependant, Pierre Peyvel — qui était candidat à l'élection cantonale et qui n'a recueilli que 4,5% des voix — ne l'entend pas de cette oreille. Tel un cheval jeune et fougueux que ses amis auraient du mal à contenir, il poursuit le combat. Dès janvier 2009, il lance à cette fin un petit journal mensuel qui paraîtra à huit reprises, dans lequel il fustige les élus locaux, les écorchant même d'une plume satyrique. L'effet est immédiat. Le vilain petit canard sème le trouble, d'autant que son auteur accompagne sa publication de quelques SMS parfaitement ciblés.

D'où de premières plaintes, dont il sera relaxé, qui témoignent du climat ambiant.

Or, sur ces entrefaites, survient une sombre histoire. Le 4 mars 2009, la mère de Pierre Peyvel décède. Suicide?... Son fils en est convaincu, d'autant que le rapport du médecin et une lettre de la morte semblent en attester. Pourtant tout se passe comme s'il s'agissait d'une mort naturelle, et ce avec l'aval des autorités locales. Pour Pierre Peyvel, d'aucuns ont voulu dissimuler le suicide et éviter l'autopsie en octroyant le permis de crémation. À partir de là, la dimension politique de l'affaire se corse d'une charge émotionnelle et personnelle. Conséquence: Pierre Peyvel fait l'objet d'un premier internement psychiatrique d'une douzaine de jours le 11 septembre 2009... Celui-ci est suivi d'un second, le 22 mars 2010, alors que le jeune homme persiste dans ses accusations... Puis d'un troisième, en mars 2011, suite à son interpellation à Orléans alors que celui-ci regagne la Normandie avec ses deux filles. Le quatrième qui se produit le 26 juillet 2011, lui vaut, cette fois, 28 mois de privation de liberté.



Mais en Haute-Loire, la vie politique est corsetée par les barons du cru. Or, Pierre Peyvel, fort du soutien de ses amis et mentors locaux, prend le risque de leur tenir tête. Fatale erreur. En fait, il n'accepte pas le deal politique passé localement entre l'UMP et le PS. Cet accord prévoit que Guy Vocanson (ap.PS) abandonne, après trois mandats successifs, la mairie d'Aurec à Claude Vial (UMP). En l'échange de quoi, la Droite fait en sorte qu'il devienne conseiller général — canton et commune ayant la même circonscription — en ne présentant aucun véritable

adversaire contre lui.

*

Des décisions qui, à la fin du compte, lui ont infligé quelque trente et un mois de privation de liberté, sans parler

Quand une histoire fait psytt !



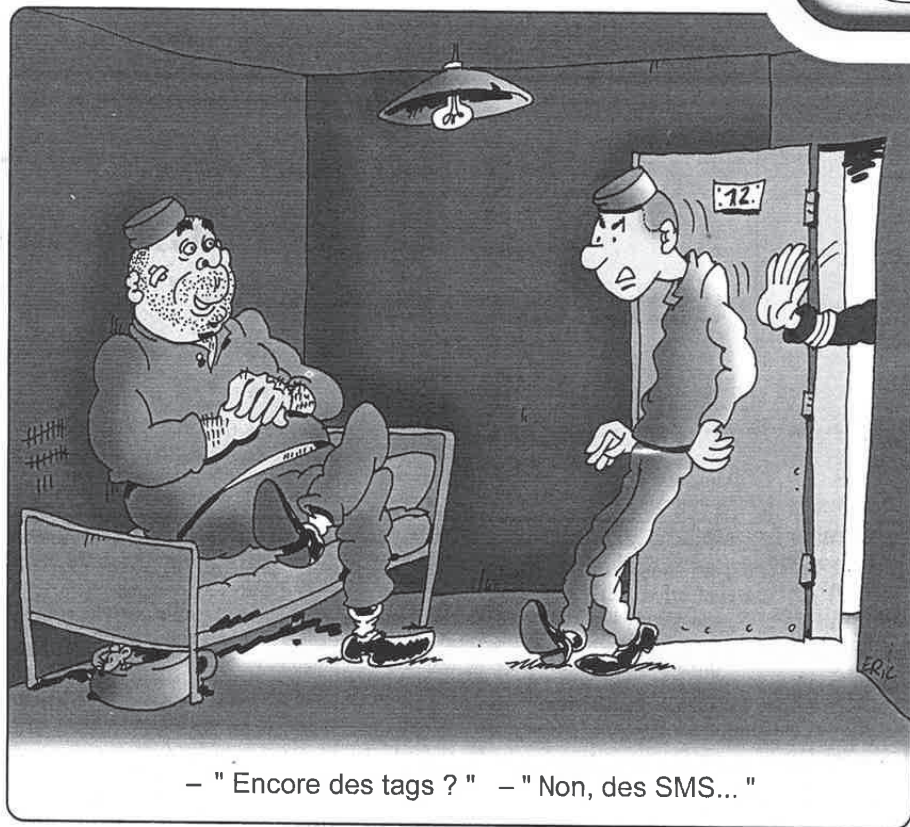
des lourds préjugés induits. Largement de quoi vous briser un homme: vie familiale détruite avec divorce à la clé; vie professionnelle exsangue après la disparition de son entreprise; vie personnelle sujette au discrédit et à la marginalisation sociale... Pourtant, Pierre Peyvel s'en tire sans trop de séquelles apparentes. À cela, une explication peut-être: ses récents succès judiciaires.

Car teigneux, Pierre Peyvel, malgré ses différentes périodes d'enfermement, n'a jamais cessé le combat durant toutes ces années... Jamais il n'a baissé les bras sur le plan judiciaire, intentant à bon ou à mauvais escient recours sur recours devant les tribunaux. Reste que sa décision la plus judicieuse a sans doute été de prendre contact avec le Groupe Information Asiles, une association (loi 1901) créée en 1972, qui lutte contre les abus et l'arbitraire en psychiatrie, se bagarre contre l'utilisation de cette science à des fins répressives, et agit pour la promotion des Droits de l'Homme souvent bafoués en ce domaine. Un soutien qui s'est avéré d'une redoutable efficacité, si l'on considère qu'elle lui a permis de se mettre en relation avec Maître Frioulet, un avocat du barreau de Castres, spécialisé dans ce genre de dossiers.

De fait, dès la fin 2011, les recours engagés par Pierre Peyvel et son avocat castrais devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ont commencé à porter leur fruit. Ainsi, le 21 décembre 2011, le juge administratif annulait les décisions d'hospitalisation sous contrainte prises à l'égard de Pierre Peyvel par le maire de Monistrol-sur-Loire et le Préfet de Haute-Loire en septembre 2009. Une décision — confortée par une ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Paris datée du 24 mars 2013 — qu'il justifiait par des fautes de procédure, mais surtout par des certificats médicaux non suffisamment motivés, ne laissant en rien présager le caractère d'«urgence absolue» de la mesure. Un jugement sans nuance qu'à la même date, il réitérait tant pour la procédure d'internement psychiatrique engagée en mars 2010 (Préfecture), que pour celle survenue un an plus tard (Mairie d'Aurec et Préfecture).

Une décision de justice peu banale dans la mesure où elle reconnaît une forme d'abus de pouvoir, que le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a confirmé en la forme, le 31 octobre 2013, par quatre nouveaux jugements. À cette date, il a en effet annulé l'ensemble des arrêtés municipaux et préfectoraux sur lesquels s'était fondée l'hospitalisation de Pierre Peyvel et son maintien en établissement psychiatrique pendant près de deux ans et demi.

Signalons qu'un autre jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand concernant l'affaire, rendu lui aussi le 31 octobre dernier, mérite attention. Il annule l'autorisation de crémation du corps de la mère de Pierre Peyvel délivrée le 8 avril 2009 par la Mairie d'Aurec-sur-Loire, et condamne celle-ci aux dépens et au versement de 1 000 euros de dommages et intérêts au plaignant.



— " Encore des tags ? " — " Non, des SMS... "

Petit retour de bâton juridique en plusieurs volées !

Une victoire sur toute la ligne devant la cour administrative, si l'on considère que ces jugements sont définitifs dans la mesure où ils n'ont fait l'objet d'aucune procédure d'appel, qui pourrait bien valoir à Pierre Peyvel de toucher le "jackpot". De quoi lui redonner le moral, et lever une bonne part du discrédit qui plane encore sur lui si tant est que ses succès juridiques bénéficient du même écho que sa mise en accusation.

Toujours est-il que notre homme n'a pas trainé pour qu'il puisse en être ainsi. Epaulé par quelques amis, il a publié un tract pour rendre compte, à l'échelon local, de cette victoire... Un texte dont le ton et la forme lui ont immédiatement valu un nouveau dépôt de plaintes. Il n'a pas hésité, par ailleurs, à profiter de la campagne électorale des municipales à Aurec (le maire sortant ayant été réélu à l'issue du scrutin) pour organiser une réunion publique qui, forcément, a donné lieu à une surveillance rapprochée.

Précisons au passage que les plaintes déposées contre lui devant le Tribunal de Grande Instance du Puy, en 2011, pour appels téléphoniques malveillants et violences sur des personnes dépositaires de l'autorité publique, courent toujours. Le procès les concernant devait se tenir le 3 janvier dernier, mais il a été renvoyé au 5 mai en raison de l'absence des plaignants... Puis au 23 septembre

2014, après que l'avocat de Pierre Peyvel ait pris connaissance de nouvelles plaintes visant son client, suite à l'envoi de SMS au Maire d'Aurec et à l'un des psychiatres à l'origine de son internement.

Intenable Pierre Peyvel!... D'autant que réinstallé désormais à Aurec dans un appartement que lui loue un de ses amis, il est sans emploi et vit de ses économies. Une situation qui pourrait cependant évoluer rapidement, non seulement en raison des dommages et intérêts qui devraient lui être versés, mais aussi de la vente des biens de famille dont il est le cohéritier. Un ensemble immobilier qui attise les convoitises (y compris municipales!) depuis plusieurs années, et dont il est bon de préciser qu'il n'est pas étranger à la genèse de l'affaire.

Bref, quoi qu'il en soit, les autorités vont désormais y regarder à deux fois avant de décider de replacer en hôpital psychiatrique notre empêcheur de jouer à la politique en rond à Aurec-sur-Loire, même s'il est peu probable que celui-ci finisse par se taire. Une ultime information en guise de conclusion: à l'occasion des élections européennes, Pierre Peyvel a fait une infidélité à l'UMP, il a voté pour la liste "Nouvelle Donne" de Pierre Larrourou... Pas si fou que ça, l'homme!

Marc GACHON.

Une décision de justice peu banale dans la mesure où elle reconnaît une forme d'abus de pouvoir, que le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a confirmé en la forme, le 31 octobre 2013, par quatre nouveaux jugements.